

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : 417
Corps :	MCF	
Section 1 :	05 Sciences économiques	
Section 2 :		
Section 3 :		
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Solides connaissances et compétences en histoire de la pensée économique, économie institutionnaliste et économie écologique (transition[s]).	
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	The University of Paris Nanterre opens a position of Assistant Professor in History of Economic Thought, institutionalist economics and ecological economics. The candidate will join the research center EconomiX (research program 'Transitions'), and the Department of Economics.	
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	« Economics »: - « Other » (History of economic thought) - « Other » (Institutional economics) - « Environmental economics » - « Political economy »	
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u>	- « Histoire de l'analyse économique » - « Economie des institutions » ; « économie des organisations » - « Développement durable » ; « Environnement » (...)	

ENSEIGNEMENT	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR de Sciences Economiques, Gestion, Mathématiques, Informatique (SEGMI) : Département d'économie
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	Direction de l'UFR SEGMI : Yann DEMICHEL / Jean-François PRADAT-PEYRE Tél. : +33 (0) 1 40 97 78 29
Profil détaillé :	Le poste vise à renforcer la capacité d'enseignement du département d'économie en histoire de la pensée économique (HPE), économie institutionnaliste et économie écologique ; et ce à la fois comme élément fondamental de la formation générale des étudiants en économie et en tant qu'enseignement propre de spécialité. Outre des enseignements en Licence (microéconomie, macroéconomie, HPE...), la personne recrutée pourrait assurer une partie de son service en Master. Elle pourra notamment intervenir dans le Master SES (Sciences Economiques et Sociales) commun aux UFR SEGMI et SSA (Sciences Sociales et Administration), cette formation étant le lieu d'un partenariat entre HPE et économie institutionnaliste (parcours Institutions Economie et Société). Une

	intervention dans le Master EEET (Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports) pourrait aussi être envisagée.
Département d'enseignement :	Département d'économie
Equipe pédagogique :	
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Christophe BOUCHER + 33 (0) 1 40 97 47 66 cboucher@parisnanterre.fr
URL du département :	

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	EconomiX, UMR 7235
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	Les thématiques « Histoire de la pensée économique », « Economie institutionnaliste » et « économie écologique » sont rattachées à l'axe « Transitions » du laboratoire EconomiX, au sein duquel le MCF recruté inscrira ses recherches, en partenariat avec les autres membres de l'axe. La personne recrutée aura aussi la possibilité de s'associer à des recherches transversales au sein du laboratoire et de contribuer ainsi au pluralisme de la recherche en économie développé à l'Université Paris Nanterre. Elle participera activement au développement des projets de recherche portés par EconomiX en lien avec l'HPE, l'économie institutionnaliste et l'économie écologique. Il est attendu du collègue recruté une vive implication au sein du laboratoire, notamment via la participation (présence voire organisation) aux séminaires de recherche de l'unité, au séminaire de l'axe Transitions et au séminaire RESPIR (« Recherches en économie et socio-économie politique des institutions et des régulations »).
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Phu NGUYEN-VAN, phu.nguyen-van@parisnanterre.fr / Francisco SERRANITO, fserrani@parisnanterre.fr + 33 (0) 1 40 97 71 24
URL du labo :	https://economix.fr/
Descriptif du labo :	Créé en 2005 à la suite de la fusion de quatre unités du CNRS, EconomiX est une Unité Mixte de Recherche (UMR 7235) placée sous la double tutelle du CNRS et de l'Université Paris Nanterre. Elle

	fait partie de l'INSHS et est rattachée à la section économie et gestion du Comité national du CNRS. Rassemblant plus de 180 membres, EconomiX est l'un des pôles majeurs français en sciences économiques. Les activités de recherche sont structurées autour de trois axes : • Transitions, Environnement, Énergie, Institutions, Territoires, • Comportements, Droits et Bien-être • Macroéconomie internationale, finance, matières premières et économétrie financière. Les enseignants-chercheurs et chercheurs d'EconomiX sont impliqués dans l'Unité de Formation et de Recherche de Sciences économiques, gestion, mathématiques, informatique (SEGMI) de Paris Nanterre. Ils collaborent activement à des recherches interdisciplinaires en mathématiques, droit, gestion, sociologie et histoire. EconomiX est rattaché à l'école doctorale Économie, Organisations, Société de l'université Paris Nanterre.
--	--

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	La personne recrutée participera activement au développement des projets de recherche portés par EconomiX. Elle contribuera notamment aux travaux de recherche menés dans le cadre de ces projets, à l'organisation des workshops et colloques organisés par EconomiX, au développement des réseaux internationaux et participera ainsi à la visibilité des travaux et à l'animation du laboratoire.
--	---

MOYENS	
Moyens matériels :	
Moyens humains :	
Moyens financiers :	
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclut une mise en situation professionnelle	☐ Oui ☒ Non

Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	
---	--

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d’être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l’article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu’après autorisation d’accès délivrée par le chef d’établissement, conformément aux dispositions de l’article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <u>ou</u>, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <u>ou</u> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. (1) <u>L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</u> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. (2) <u>L'Article 40-2-1</u> <i>Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.</i> <i>Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. **MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES**

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee** :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.